



COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER
SIR WILFRID LAURIER SCHOOL BOARD

Faits saillants

Séance ordinaire du conseil des commissaires

24 avril 2024

Le conseil des commissaires a adopté les résolutions suivantes :

Nomination de représentantes et de représentants des élèves au conseil

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la politique n° 2021-CA-27 : *Représentation des élèves auprès de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier* (ci-après appelée la politique);

CC-240424-CA-0088

ATTENDU QUE le comité central des élèves s'est réuni le 22 avril 2024 et a élu une représentante des élèves afin de pourvoir le poste vacant pour la formation générale des adultes et la formation professionnelle;

ATTENDU QUE selon la politique, le conseil des commissaires procède par voie de résolution à la nomination des représentantes et des représentants des élèves;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire James Di Sano que, sur recommandation du comité central des élèves, la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier nomme Kerry Chapman à titre de représentante des élèves auprès du conseil des commissaires;

Adoptée à l'unanimité

Service des ressources humaines

ATTENDU QUE l'employé(e) n°. 000012157 a reçu une lettre le 26 mars 2024, indiquant que la commission scolaire avait l'intention de recommander son congédiement;

Dossier d'employé(e)

ATTENDU QUE la lettre susmentionnée décrivait les motifs appuyant cette recommandation et invitait l'employé(e) n° 000012157 à s'adresser au conseil lors de la séance du conseil des commissaires, si cela était souhaité par l'employé(e);

CC-240327-HR-0090

ATTENDU QUE le conseil des commissaires a été informé des raisons appuyant la recommandation du directeur général et de la directrice du Service des ressources humaines de procéder au congédiement, et a eu l'occasion d'en délibérer;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Donna Anber que, sur recommandation du directeur général et de la directrice du Service des ressources humaines, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier congédie l'employé(e) n° 000012157 pour les motifs mentionnés dans la lettre datée du 26 mars 2024.

Adoptée à l'unanimité

Ressources matérielles – structure des projets d'investissement

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir Wilfrid Laurier (la CSSWL) reçoit annuellement du financement de la part du ministère de l'Éducation (le MEQ) grâce aux mesures relatives aux investissements en immobilisations pour veiller au maintien et accélérer l'entretien de l'infrastructure existante, rénover et adapter les immeubles, et améliorer l'accessibilité aux immeubles;

Autorisation de consultation

ATTENDU QUE le MEQ permet de reporter le financement annuel à une année subséquente, ce qui a conduit à un budget sans cesse croissant pour les mesures relatives aux investissements en immobilisations et les projets d'investissement;

CC-240424-HR-0091

ATTENDU QUE la CSSWL souhaite rattraper le retard pris dans les projets, mais réalise que cela ne peut pas être entrepris sans l'ajout de personnel additionnel;



ATTENDU QU'une nouvelle proposition relative à la structure de l'organigramme actuel, qui a été adoptée au moyen de la résolution n° CC-230426-HR-0106, a été présentée par le directeur du Service des ressources matérielles et du transport pour créer les postes indiqués ci-dessous au sein du service :

Poste	Nombre de postes
Directrice adjointe ou directeur adjoint	1
Coordonnatrice ou coordonnateur	1
Chargée ou chargé de projet	6

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Stéphane Henley que, sur recommandation du comité consultatif – réussite scolaire, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise une consultation sur les modifications à l'organigramme du Service des ressources matérielles et du transport, comme le prévoit le document n° SWLSB-2024/04/24-HR-001.

ET QUE la consultation soit pour une période de trente (30) jours avec l'Association québécoise des cadres scolaires – section Sir-Wilfrid-Laurier et l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier, commençant le 25 avril 2024 et se terminant le 24 mai 2024.

Adoptée à l'unanimité

Politique relative à la sécurité de l'information

CC-240424-CA-0092

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-230621-CA-0140, autorisant la tenue d'une consultation sur la *Politique relative à la sécurité de l'information*;

ATTENDU QU'une consultation a eu lieu du 29 septembre au 27 novembre 2023;

ATTENDU QUE les conseils d'établissement, le comité de parents, l'Association québécoise des cadres scolaires – section Sir-Wilfrid-Laurier, l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier, le Syndicat des enseignants et des enseignantes de Laurier, le SPPOQA (Syndicat des professionnelles et professionnels de l'Ouest de Québec Anglophone), la CSN-S18 et le SEPB-Québec-FTQ, section locale 577 ont été consultés concernant la politique et que leurs commentaires ont été reçus et pris en considération;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que, sur recommandation du comité consultatif – administration, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la *Politique relative à la sécurité de l'information* conformément au document n° SWLSB-2024/04/24-CA-002.

Adoptée à l'unanimité

Jour, heure et lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires pour 2024-2025

CC-240424-CA-0093

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 162 de la *Loi sur l'instruction publique*, le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires doivent être fixés par un règlement;

ATTENDU QU'aucun règlement ne peut être adopté par une commission scolaire à moins de donner un avis public conformément à l'article 392 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU QUE dans ledit avis public, il faut indiquer l'objet du règlement, la journée prévue pour son adoption et l'endroit où le projet peut être consulté;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire-parent Chloée Alary que, sur recommandation du comité consultatif – administration, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve en principe les modifications au règlement n° BL2000-CA-05 : *Jour, heure et lieu des séances ordinaires du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*, comme le contient le document n° SWLSB-2024/04/24-CA-003;

QU'un avis public soit donné conformément à l'article 392 de la *Loi sur l'instruction publique*;



ET QU'une copie de cette proposition de règlement soit envoyée à tous les conseils d'établissement et au comité de parents conformément à l'article 392 de la *Loi sur l'instruction publique*.

Adoptée à l'unanimité

Jour, heure et lieu des séances ordinaires du comité exécutif 2024-2025

CC-240424-CA-0094

ATTENDU QUE, en vertu des articles 162 et 182 de la *Loi sur l'instruction publique*, le jour, l'heure et le lieu des séances ordinaires du comité exécutif doivent être fixés par un règlement;

ATTENDU QU'aucun règlement ne peut être adopté par une commission scolaire à moins de donner un avis public conformément à l'article 392 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU QUE dans ledit avis public, il faut indiquer l'objet du règlement, la journée prévue pour son adoption et l'endroit où le projet peut être consulté;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Désirée Ramacieri que, sur recommandation du comité consultatif – administration, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve en principe les modifications au règlement n° BL2008-CA-15 : *Jour, heure et lieu des séances ordinaires du comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*, comme le contient le document n° SWLSB-2024/04/24-CA-004;

QU'un avis public soit donné conformément à l'article 392 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ET QU'une copie de cette proposition de règlement soit envoyée à tous les conseils d'établissement et au comité de parents conformément à l'article 392 de la *Loi sur l'instruction publique*.

Adoptée à l'unanimité

Engagement d'entrepreneur

Projet de rénovation du stationnement du personnel enseignant

École primaire Our Lady of Peace

CC-240424-MR-0095

ATTENDU QUE le stationnement du personnel enseignant de l'école primaire Our Lady of Peace nécessite des rénovations;

ATTENDU la publication de l'appel d'offres public n° 23-164-01 concernant la rénovation du stationnement du personnel enseignant de l'école primaire Our Lady of Peace et l'ouverture, le 8 avril 2024, des soumissions reçues en réponse à cet appel d'offres;

ATTENDU QUE la conformité de tous les soumissionnaires a été vérifiée;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Barbara Barrasso que, sur recommandation du comité consultatif – réussite scolaire, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat relatif à la rénovation du stationnement du personnel enseignant à l'école primaire Our Lady of Peace à Les Entreprises P. Dion inc., au coût total de 787 803,26 \$ avant taxes, ou 842 057,30 \$ taxes nettes;

QUE l'engagement susmentionné soit conditionnel à la réception de tous les documents contractuels;

ET QUE la direction du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisée à signer tous les documents ayant trait à ce projet.

Adoptée à l'unanimité

Engagement d'entrepreneur

Projets de rénovation de chambres frigorifiques

Écoles secondaires Lake of Two Mountains, Rosemère et Laval Junior et école secondaire régionale Laurentian

CC-240424-MR-0096

ATTENDU QUE les chambres frigorifiques des écoles secondaires Lake of Two Mountains, Rosemère et Laval Junior, et de l'école secondaire régionale Laurentian doivent être rénovées;

ATTENDU la publication de l'appel d'offres public n° 23-183/184/187/188-01 concernant le remplacement des chambres frigorifiques dans les écoles susmentionnées et l'ouverture, le 8 avril 2024, des soumissions reçues en réponse à cet appel d'offres;

ATTENDU QUE la conformité de tous les soumissionnaires a été vérifiée;



IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Melissa Wall que, sur recommandation du comité consultatif – réussite scolaire, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat relatif à la rénovation des chambres frigorifiques des écoles secondaires Lake of Two Mountains, Rosemère et Laval Junior et de l'école secondaire régionale Laurentian à Anjalec Construction inc., au coût total de 1 470 075 \$ avant taxes, ou 1 571 315,39 \$ taxes nettes;

QUE l'engagement susmentionné soit conditionnel à la réception de tous les documents contractuels;

ET QUE la direction du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisée à signer tous les documents ayant trait à ce projet.

Adoptée à l'unanimité

Engagement d'entrepreneur

ATTENDU QUE la toiture du centre administratif doit être rénovée et que les unités de ventilation doivent aussi y être remplacées;

Projet de rénovation de la toiture et du système de ventilation

ATTENDU la publication de l'appel d'offres public n° 23-205-01 concernant la rénovation de la toiture et le remplacement des unités de ventilation au centre administratif et l'ouverture, le 8 avril 2024, des soumissions reçues en réponse à cet appel d'offres;

Centre administratif

ATTENDU QUE la conformité de tous les soumissionnaires a été vérifiée;

CC-240424-MR-0097

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire-parent Elena Ferrato que, sur recommandation du comité consultatif – réussite scolaire, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat de rénovation de la toiture et de remplacement des unités de ventilation au centre administratif à Couverture Montréal-Nord Ltée, au coût total de 2 119 950 \$ avant taxes, ou 2 265 945,66 \$ taxes nettes;

QUE l'engagement susmentionné soit conditionnel à la réception de tous les documents contractuels;

ET QUE la direction du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisée à signer tous les documents ayant trait à ce projet.

Adoptée à l'unanimité

Engagement d'entrepreneur

ATTENDU QUE la toiture de l'école primaire Pinewood (campus A) doit être rénovée et que les unités de ventilation doivent aussi y être remplacées;

Projet de rénovation de la toiture et du système de ventilation

ATTENDU la publication de l'appel d'offres public n° 23-155-01 concernant la rénovation de la toiture et le remplacement des unités de ventilation à l'école primaire Pinewood (campus A) et l'ouverture, le 8 avril 2024, des soumissions reçues en réponse à cet appel d'offres;

École primaire Pinewood (Campus A)

ATTENDU QUE la conformité de tous les soumissionnaires a été vérifiée;

CC-240424-MR-0098

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Bob Pellerin que, sur recommandation du comité consultatif – réussite scolaire, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat de rénovation de la toiture et de remplacement des unités de ventilation à l'école primaire Pinewood (campus A) à Couverture Montréal-Nord Ltée, au coût total de 1 769 975 \$ avant taxes, ou 1 891 868,75 \$ taxes nettes;

QUE l'engagement susmentionné soit conditionnel à la réception de tous les documents contractuels;

ET QUE la direction du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisée à signer tous les documents ayant trait à ce projet.

Adoptée à l'unanimité

